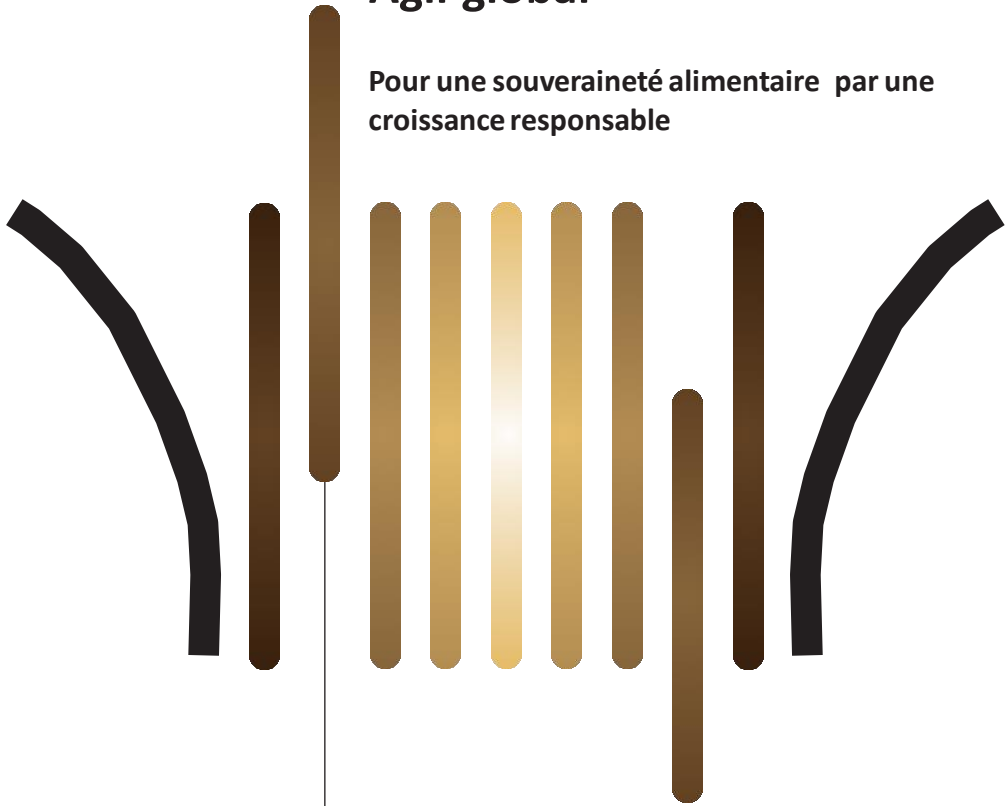


Élections législatives 2022



## Produire local, Agir global

Pour une souveraineté alimentaire par une  
croissance responsable



**LA COOPÉRATION AGRICOLE**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Construisons en commun  
l'avenir de chacun

# Éditorial

De la coopérative locale au groupe coopératif à dimension internationale, les 265 coopératives agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ancrées dans les bassins de production de leurs agriculteurs sociétaires, participent à la diversité et à la vitalité de l'économie agricole et agroalimentaire régionale.

Avec 17 000 salariés et 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires total, elles sont présentes dans toutes les filières agricoles de notre région : lait et produits laitiers, bétail et viande, volaille et œuf, céréales et produits céréaliers, vin, fruits et légumes, plantes à parfum et médicinales, miel, semences et plants, forêt-bois...

La crise sanitaire que nous vivons depuis plus de 2 ans et l'actualité de la guerre en Ukraine ont rappelé à nos dirigeants politiques l'importance vitale pour une nation de sa souveraineté alimentaire.

Les dernières années ont aussi démontré à notre monde agricole la réalité du changement climatique et placé la gestion des risques au cœur des priorités.

La reconquête de notre souveraineté alimentaire est indissociable des transitions écologiques, notamment la décarbonation de notre modèle agricole et agroalimentaire.

Conscientes de leur responsabilité dans la filière alimentaire, nos coopératives agricoles, outils de structuration des filières, par et pour les agriculteurs sont en première ligne.

Il leur appartient aujourd'hui de produire plus, produire mieux et produire durable.

C'est ce qui permettra de renforcer leur compétitivité pour répondre à trois enjeux majeurs : mieux rémunérer les associés coopérateurs, investir dans les transitions pour répondre aux attentes de la société et développer l'attractivité de la profession agricole et du modèle coopératif.

Notre fédération défend une politique agricole et agroalimentaire durable qui intègre de façon équilibrée les impératifs économiques, environnementaux et sociétaux.

C'est pourquoi, il est essentiel de veiller à la conciliation entre la conduite des transitions et la production d'une alimentation pour tous. Autrement dit, la seule montée en gamme de nos productions ne peut être l'unique objectif des politiques publiques, en particulier dans le contexte d'inflation actuel.

Celles-ci doivent servir tous les marchés (entrée de gamme, moyenne gamme et premium) pour répondre à l'ensemble des demandes, du local à l'export en passant par la restauration hors domicile et la grande distribution.

Le soutien à nos productions locales et de qualité doit aussi se traduire par une commande publique responsable, via le renforcement des approvisionnements des opérateurs publics auprès des acteurs régionaux de l'alimentation.

Enfin, sans une politique ambitieuse de protection des cultures et de stockage de l'eau face aux aléas climatiques, c'est le maintien de certaines de nos productions qui est en jeu.

Patrice DUMAS  
Président

# Produire Plus

pour répondre à  
la demande  
de tous les marchés



PAYS HISTORIQUEMENT PRODUCTEUR D'ALIMENTATION GRÂCE À LA PLURALITÉ DE SES TERRITOIRES, LA FRANCE A DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES PERDU SA PLACE DE TERRE NOURRICIÈRE DE L'EUROPE, ÉCORCHANT LA COMPÉTITIVITÉ DE SON ÉCONOMIE, ALORS MÊME QUE LA DEMANDE MONDIALE VA CROISSANTE. PLUS ALARMANT ENCORE, L'HEXAGONE PEINE ÉGALEMENT POUR LA PREMIÈRE FOIS À NOURRIR SA PROPRE POPULATION, QUI SE NOURRIT AUJOURD'HUI AUTANT, SI CE N'EST D'AVANTAGE DE PRODUITS IMPORTÉS QUE DE PRODUITS FRANÇAIS POUR CERTAINES FILIÈRES.

Si la restauration de notre **souveraineté alimentaire** est désormais reconnue par tous comme la **boussole** des prochains bouleversements du monde agricole et alimentaire, elle ne doit surtout pas s'envisager comme un repli sur soi, qui serait néfaste à l'économie française, mais également à nos territoires, dont la force réside aussi dans **l'exportation de notre savoir-faire**.

Au contraire, la **souveraineté alimentaire** doit s'appréhender, au-delà de la reconquête de nos marchés domestiques, comme **la réponse légitime aux défis générés par l'accroissement démographique mondial, qui nous interdit toute trajectoire décroissante**. Il est donc crucial de mettre l'effort sur **l'acte de production pour répondre aux attentes de tous les marchés et de tous les consommateurs**. Pour y parvenir, il est **indispensable que la production française joue « à armes égales »** avec ses concurrents. Or, aujourd'hui le plateau de jeu peut s'avérer déloyal, hors et dans l'Union européenne, où la concurrence entre États membres menace l'esprit de la politique agricole commune.

## Définir une stratégie nationale pour restaurer notre souveraineté alimentaire

avec deux priorités : favoriser l'approvisionnement en produits français en restauration hors domicile et réduire la dépendance française aux protéines végétales importées.

**Assouplir le droit de la commande publique** pour asseoir des filières alimentaires territorialisées et **réorienter le droit de la concurrence** pour permettre le développement de champions nationaux au service des filières.

**Renforcer les moyens de la Team France Export** pour mieux accompagner et structurer les projets des coopératives à l'export.

**Baisser les charges et poursuivre la baisse des impôts de production** pour redresser notre compétitivité intra et extra-européenne.

## Aboutir concrètement à une simplification administrative et à une stabilité du cadre juridique

avec deux priorités : stopper les surtranspositions de directive européenne et mettre en place des mesures de compensation tant que les règles ne sont pas harmonisées.

**Garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les États membres**, dès la conception, la mise en œuvre et le suivi des déclinaisons nationales de la PAC (PSN).

**Instaurer un principe d'équivalence des normes** (sociales, sanitaires, environnementales, phytosanitaires, bien-être animal, OGM) avec les pays tiers pour le secteur alimentaire, préalable aux négociations des accords bilatéraux.

# Produire Mieux <sup>2</sup>

pour assurer la  
conduite des transitions  
écologiques



S'IL EST INDISPENSABLE DE RENFORCER LES LEVIERS DE NOTRE PRODUCTION, CELLE-CI NE PEUT SE RECONSTRUIRE SUR LES MÊMES BASES QU'IL Y A 50 ANS, EN FAISANT ABSTRACTION DES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET EUROPÉENS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE AINSI QUE DES ATTENTES DES CITOYENS ET CONSOMMATEURS.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de la stratégie Bas-Carbone, des stratégies européennes en faveur de la biodiversité ou « de la ferme à la table » et l'ambition de zéro émission nette dès 2035 de La Coopération Agricole, **le soutien des pouvoirs publics à l'innovation et la recherche doit être la priorité numéro un.**

La **décarbonation des processus de production, de transformation et des flux logistiques, la réduction de l'utilisation des intrants ou encore le recours à des alternatives au plastique**, sont autant de défis majeurs à relever pour le monde agricole et agroalimentaire.

Cependant, les agriculteurs et leurs entreprises ne pourront pas porter à eux seuls les efforts nécessaires à ces transformations. Pour produire plus avec moins, autrement dit pour produire mieux, plusieurs conditions doivent ainsi être réunies : **un financement pérenne et structuré pour massifier les transitions, un développement des partenariats et synergies entre le public et le privé ainsi qu'une approche pragmatique, basée sur la science, prenant en compte les attentes de la société et la réalité des pratiques sur le terrain.**

○ **Créer un Fonds de transition agroécologique** pour financer les investissements des entreprises dans la conversion écologique de leur modèle productif.

○ **Investir massivement dans la modernisation des outils de production et des capacités logistiques et consolider le plan France 2030** en développant des programmes de recherche sur la robotisation, l'innovation génétique, le bio-contrôle, le numérique et les emballages.

○ **Favoriser une recherche et une innovation partenariale** entre secteur public et secteur privé qui répondent aux préoccupations et aux besoins des professionnels des filières.

○ **Accélérer les transferts de compétences des organismes de recherche publique et privée vers la production** en fléchant des moyens pour l'accompagnement des agriculteurs et des entreprises.

○ **Conditionner les décisions de retrait ou de restriction d'usage des traitements à une analyse coût/bénéfice** pour les filières concernées et à l'existence de **solutions alternatives** techniquement et économiquement viables.

○ **Garantir un cadre juridique européen propice à l'innovation variétale (NBT)** dans une optique de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

○ **Mettre un terme au dumping environnemental des pays tiers** en déployant des instruments économiques basés sur la performance environnementale des produits importés, évaluée aux frontières de l'UE.

# Produire Durable 3

pour pérenniser  
l'activité  
sur nos territoires



FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX AINSI QU'AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES, L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DOIVENT NÉCESSAIREMENT SE RÉINVENTER, EN RETROUVANT DES CAPACITÉS DE PRODUCTION VERDIES. MAIS SANS LES HOMMES QUI NOURRISSENT LES POPULATIONS, CES MUTATIONS RESTERONT UN VŒU PIEUX. AVEC TOUJOURS MOINS DE TERRES ET DE BRAS, L'AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS RELÈVE TOUS LES JOURS LE DÉFI DE NOURRIR DES CONSOMMATEURS TOUJOURS PLUS NOMBREUX, ET – À JUSTE TITRE – EXIGEANTS.

Pour continuer de pouvoir répondre à cette demande, il est urgent de prendre des décisions fortes en faveur de ceux sans qui rien ne serait possible. Celles-ci doivent répondre à trois chantiers prioritaires : premièrement, **le renouvellement des générations au niveau des exploitations agricoles et les pénuries de main-d'œuvre dans les entreprises** ;

Deuxièmement, **le renforcement de la résilience et de la gestion des risques face aux risques climatiques, économiques ou sanitaires** avec une attention particulière à la sécurisation de la ressource en **eau** ;

Troisièmement, **la sécurisation et la diversification des revenus** par la production de services dans les territoires au-delà de l'alimentaire, comme **la production d'énergie verte ou la rémunération des nombreux services environnementaux rendus par le monde agricole**.

Enfin, produire durable, c'est également **renforcer les liens de solidarité** entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement et les consommateurs, et notamment les plus démunis d'entre eux. À cet égard, il est indispensable de **renouveler la lutte contre l'insécurité alimentaire** en l'orientant vers les circuits courts, les systèmes alimentaires territoriaux et l'inclusion sociale.

## Renforcer au sein de l'enseignement agricole l'information autour des métiers

en lien avec les besoins du secteur alimentaire et **développer l'apprentissage** par un dispositif d'exonération de cotisations sociales pour les maîtres d'apprentissage dans les TPE/PME.

**Favoriser la consolidation des groupements d'employeurs** : éligibilité aux dispositifs de soutien, exonération de charges...

**Permettre la création d'une provision pour engagement envers les associés coopérateurs en cas de survenance d'aléas agricoles** d'ordre économiques, climatiques ou sanitaires.

## Accélérer la mise en place de mesures de sécurisation de la ressource en eau

via la construction d'infrastructures au travers des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) : stockages d'eau multi-usages, réutilisation des eaux usées des industries agroalimentaires pour l'irrigation...

**Élaborer un programme européen décliné nationalement de réduction de l'insécurité alimentaire** notamment auprès des populations défavorisées et à risques.

**Amplifier le soutien aux projets d'énergie renouvelable** : méthanisation, déploiement de panneaux solaires, production de biocarburant.

**Rémunérer les services écosystémiques rendus par les exploitations agricoles** : gestion et épuration de l'eau, stockage de carbone, amélioration de la biodiversité...



## LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**265**

entreprises  
coopératives,  
unions ou SICA



**17 000**  
salariés

**90%** des  
coopératives  
sont de très petites ou  
moyennes entreprises

**165** filiales



**120** coopératives  
ou filiales ont une activité  
agroalimentaire

**1 750** CUMA  
(coopératives d'utilisation  
de matériel agricole)



**110** coopératives  
ou filiales ont une activité en  
agriculture biologique



**8** milliards d'euros  
de chiffre d'affaires



**3/4** des agriculteurs  
adhèrent au moins  
à une coopérative agricole



**40 000** soit  
exploitations  
agricoles

[www.cdf-raa.coop](http://www.cdf-raa.coop)

La Coopération Agricole ARA - 23 rue Jean Baldassini - 69364 Lyon Cedex 07  
Tél : 04 72 69 91 91 - fede@ara.lacoopagri.coop